

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du vendredi 16 Novembre 2018

Date de la convocation : 09 novembre 2018

Date d'affichage : 21 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

**Présents** : CHALOT Gérard, CLAUDON Virginie, DELMOTTE Jacques, GUILLEMIN Carole, MALTIN Janine, MASSENET Danièle, NAVET Philippe, PRIVET Yves, RAULET Philippe, SALVADORI Chantal, VIGNARDET Francis

**Représentés** : BOURY Marie-Odile par MALTIN Janine, DELMOTTE Philippe par GUILLEMIN Carole

**Absents** : HUANT Denis, RZASA Isabelle

**Secrétaire** : Monsieur RAULET Philippe

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2018\_036 - Tarifs 2019 : logements communaux

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

A l'unanimité, le conseil municipal décide

1. d'augmenter les loyers des logements à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 selon l'indice de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 soit 1.57 % et arrête les montants suivants (hors charges)

Logement 1 et 2 : 277 €

Logement 3 417 €

2. de fixer pour l'année 2019 à 45 € mensuel par logement (n°1 et n°2) le montant des charges pour l'entretien des communs et ordures ménagères

3. de fixer pour l'année 2019 à 25 € mensuel par logement (n°3) le montant des charges pour les ordures ménagères.

### 2018\_037 - Tarifs 2019 : salle des fêtes

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs et les fixe comme suit à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019

Habitant de LOUVEMONT (réunion 1 jour) 121 €

Habitant de LOUVEMONT (2 jours) 192 €

Personne extérieure (réunion 1 jour) 212 €

Personne extérieure (2 jours) 298 €

Association (+ de 3 fois)	54 €
Prix du kW d'électricité	0.18 €
Prix de l'unité de téléphone	0.30 €

A l'unanimité, il a été décidé que l'occupation de la salle des fêtes resterait gratuite trois fois pour les associations.

### 2018\_038 - Tarifs 2019 : cimetière

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

À l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs des concessions de cimetière et les fixe de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :

Concession perpétuelle	412 €
Concession cinquantenaire	120 €
Concession pour urne funéraire perpétuelle	206 €
Concession pour urne funéraire cinquantenaire	63 €

### 2018\_039 - Service de l'Eau : Prêt relais

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

Dans l'attente de versement des subventions des travaux du réseau d'eau potable et afin de régler les factures, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, un prêt relais à taux fixe de la somme de 150 000 Euros sur une durée de 2 ans au taux de 0.47 % Paiement des intérêts : annuelle. Les frais de dossier 200 €
- PREND l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- AUTORISE la signature de tous les actes contractuels à ces opérations et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Jacques DELMOTTE, Maire de la COMMUNE DE LOUVEMONT, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### 2018\_040 - Service de l'eau : Décision Modificative n°2

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits suivants sur le budget de l'eau :

<b>DEPENSES</b>			
	61523	3 700.00 €	
	61528	1 020.00 €	
	6156	280.00 €	
	622	300.00 €	
	6541	- 500.00 €	
	673	- 500.00 €	
	022	- 1 000.00 €	
	<b>S/total</b>	<b>3 300.00 €</b>	<b>S/total - €</b>
<b>RECETTES</b>			
	7011	2 000.00 €	
	7064	400.00 €	
	7588	900.00 €	
	<b>S/total</b>	<b>3 300.00 €</b>	<b>S/total - €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

### **2018\_041 - SDED 52 : Demande d'adhésion de la CCBJC**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Vu la délibération du 17 juillet 2018 de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) demandant son adhésion au SDED 52 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le transfert concomitant de sa compétence « éclairage public »,

Vu la délibération du 27 septembre 2018 du conseil syndical du SDED 52 donnant un avis favorable à la demande d'adhésion de la CCBJC,

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la CCBJC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et à la modification statutaire inhérente.

### **2018\_042 - SDED 52 : Transfert de la compétence IRVE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 13 avril 2017, par laquelle le SDED 52 a décidé de prendre la compétence « Installation et Exploitation de Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 validant la modification des statuts du SDED52 et cette prise de compétence,

En application de l'article 57 de la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II), codifié à l'article L.2224-37 du CGCT, cette compétence communale peut être transférée à un EPCI compétent ou aux AODE.

Conformément aux statuts du SDED52, cette compétence qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge nécessaires à l'usage des Véhicules Electriques (IRVE), est une compétence optionnelle.

Conformément à l'article 18 des statuts du SDED52, le transfert de compétence au syndicat se fait par simple délibération avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date à laquelle cette délibération est devenue exécutoire.

Après avoir pris connaissance des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de cette compétence validées par le bureau syndical du SDED52 du 27 septembre 2018, le Conseil Municipal se prononce sur le transfert de cette compétence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « Installation et Exploitation de Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques » selon les conditions administratives.

## 2018\_043 - Subvention

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Le budget prévisionnel 2018 pour le projet de cinéma à SAINT-DIZIER le 17 Décembre prochain est présenté d'un cout global de 625.50 € pour tous les élèves.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 155.50 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour le projet Cinéma pour Noel et de prendre à sa charge le cout du transport.

## Questions diverses

### 1. Salle d'activité

Mr le Maire fait le bilan de l'état d'avancement des travaux de la salle d'activité, ainsi que le bilan financier : le montant des travaux sera plus élevé que prévu car des travaux supplémentaires ont été nécessaires. Le Conseil Municipal décide de faire une convention pour la mise à disposition aux associations.

### 2. Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la préfecture relatif à la facturation de l'eau.

### 3. Mr le maire informe le Conseil que des démonstrations pour des techniques alternatives de lutte contre la prêle auront lieu au cimetière de LOUVEMONT

a. Le mardi 27 Novembre à 14 h 30 : natte anti-végétation

b. Le mardi 11 décembre à 10 H : PERMEO

Les personnes intéressées peuvent y participer.

4. Reforme des inscriptions sur la liste électorale  
Le Maire informe le conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 est mis en place le Répertoire Unique Electoral qui modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales. Une nouvelle commission de contrôle sera mise en place.
5. Date des réceptions
  - a. Accueil des nouveaux habitants : Vendredi 7 Décembre à 19 H en Mairie
  - b. Pot des employés : Vendredi 21 Décembre à 18 H
  - c. Remise des médailles : courant mars 2019

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.

**Fait à LOUVEMONT, les jours, mois et an susdits**